

Lettre 18

N. F. Chabaneau, Docteur en Médecine

Aux Protecteurs de nos libertés,

Les Députés de la France

Messieurs,

Une nouvelle ère renaît pour la France, et avec elle l'espoir de temps plus prospères ; parmi les bienfaits que nous devons en attendre, le rétablissement du Divorce est un de ceux dont le besoin se fait le plus impérieusement sentir. Révoqué par suite d'un zèle hypocrite et le système de bigoterie, il doit être un des premiers fruits du rappel du règne de la raison et des lumières.

Il serait superflu de motiver l'urgence d'une semblable institution ; cependant je crois devoir mentionner, à l'appui de ma réclamation, les faits suivants effrayants de vérité :

Depuis la suppression du divorce le nombre des naissances illégitimes a toujours été en croissant, et de nos jours il balance presque celui des enfants légitimes. C'est depuis la même époque que les annales de la justice exhibe cette hideuse série d'homicides entre époux que chaque jour voit multiplier.

La loi du divorce a été le sujet de graves contestations ; il peut être un mal, mais ce mal en prévient une foule d'autres. N'est-ce pas des substances les plus vénéneuses que la médecine retire les remèdes les plus salutaires. D'innombrables voix réclament de votre sollicitude la bienveillante institution du divorce qui méditée et délibérée par votre profonde sagesse sera une des sources de la félicité publique, et deviendra un nouveau titre à la reconnaissance que dans cette glorieuse session vous consacrent vos commettans

J'ai l'honneur de vous saluer très humblement

CHABANEAU

Docteur

Rue de Limoges n°8 au marais

9 septembre 1830